



## BILAN FINANCIER : 2021

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

### OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) des aspects financiers de la Commission pour l'exercice financier 2021 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021).

### SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2021

1. Le total des contributions dû en 2021 au titre du budget de 2021 s'élevait à 4 221 458 USD. Au 31 décembre 2021, un total de 4 035 392 USD avait été reçu (Tableau 1). Cela représente l'un des montants les plus élevés des contributions reçues au cours d'une année par la CTOI mais il y avait toujours une insuffisance importante (186 066 USD) entre les contributions dues et les contributions reçues.
2. Le montant cumulé des arriérés de contribution a augmenté de 5% environ, passant de 3 798 769 USD au 31 décembre 2020 à 3 984 835 USD au 31 décembre 2021. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles dans le document IOTC-2022-SCAF19-05.

#### *Il est important de verser les contributions à temps*

3. La situation des arriérés de contributions n'est pas soutenable à long terme. Il est essentiel de recevoir les contributions dès que possible après l'envoi des factures car la FAO exige que des fonds soient disponibles dans le budget de la CTOI au début de chaque année civile afin de couvrir tous les salaires et les contrats existants (pour les consultants et autres prestataires de services) pour cette année. La FAO ne contribuera pas aux comptes de la CTOI pour les maintenir à flot. Des fonds substantiels doivent être disponibles sinon la FAO ne renouvellera pas les contrats du personnel, ne conclura pas de nouveaux contrats ou ne s'engagera pas dans des processus d'achats.
4. La sous-utilisation des fonds (par exemple 1 343 647 USD en 2020 et 1 373 796 USD en 2021) et le budget de risques de déficit inclus dans le budget de 2019 (150 000 USD) ont amélioré la situation de la trésorerie et l'introduction du Fonds de roulement sert désormais de fonds régulateur transparent pour pallier le risque des contributions qui ne sont pas reçues à temps. Toutefois, on ne peut pas s'appuyer sur ces sources et il est essentiel que les contributions soient versées dès que possible à la suite de l'appel de fonds en milieu d'année.

### DEPENSES POUR L'ANNEE 2021

#### *Le budget de 2021 a été sous-utilisé de 1 373 796 USD.*

5. Le budget total pour 2021 était de 4 221 458 USD et la Commission a utilisé (chiffres réels) la somme de 2 847 662 USD. Le niveau de sous-utilisation du budget a totalisé 1 373 796 USD (Tableau 1). Cette sous-utilisation s'expliquait essentiellement par la réduction des activités causées par les restrictions liées à la COVID-19. Il y a eu une sous-utilisation globale de 64 % environ des dépenses de fonctionnement et de 12% des coûts de personnel (en raison d'un poste de Chargé des pêches resté vacant pendant presque toute l'année alors que le recrutement était en cours). Une économie de 18 % a été enregistrée pour les postes des Services Généraux en raison d'un taux de change favorable (les salaires des SG sont versés dans la devise locale).
6. Les dépenses ont été en partie compensées par le paiement intégral de la contribution additionnelle des Seychelles, qui incluait un paiement rétroactif important. Il totalisait 122 831 USD (cf. paragraphe 26).
7. En 2021, il y a eu un solde positif des contributions par rapport aux dépenses réelles de 1 187 730 USD.

**Tableau 1.** Comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées en 2021 (en USD).

Description des chapitres budgétaires		Budget	Réel	Variation	Diff en pourcentage
<b>1</b>	<b>Dépenses administratives - Coûts de personnel</b>				
1.1	Salaires de la catégorie Cadres	1 377 078	1 267 758	-109 320	-8%
1.2	Salaires des Services Généraux	89 544	73 772	-15 772	-18%
	<b>Sous-total Salaires</b>	<b>1 466 622</b>	<b>1 341 530</b>	<b>-125 092</b>	<b>-9%</b>
1.3	Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	417 773	383 417	-34 356	-8%
1.4	Cotisations de l'employeur au Fonds des droits à indemnités de la FAO	748 437	579 938	-168 499	-23%
1.5	ICRU	76 352	66 613	-9 739	-13%
1.6	Ajustement Variation des dépenses de personnel	0	-7 886	-7 886	100%
1.7	<b>Total dépenses administratives</b>	<b>2 709 184</b>	<b>2 363 611</b>	<b>-345 573</b>	<b>-13%</b>
<b>2</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
2.1	Renforcement des capacités	40 000	0	-40 000	-100%
2.2	Co-financement subventions Science/Données	26 700	-33 009	-59 709	-224%
2.3	Co-financement subventions Application	0	0	0	-
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	0%
2.5	Consultants/Prestataires de services	597 800	202 958	-394 842	-66%
2.6	Déplacements professionnels	165 000	0	-165 000	-100%
2.7	Réunions	145 000	18 503	-126 497	-87%
2.8	Interprétation	135 000	101 597	-33 403	-25%
2.9	Traduction	110 000	86 608	-23 392	-21%
2.10	Équipement	25 000	16 166	-8 834	-35%
2.11	Dépenses de fonctionnement général	71 300	68 076	-3 224	-5%
2.12	Impression	0	0	0	0%
2.13	Imprévus	10 000	0	-10 000	-100%
2.14	FPR*	25 000	25 000	0	0%
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 350 800</b>	<b>485 899</b>	<b>-864 901</b>	<b>-64%</b>
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 059 984</b>	<b>2 849 510</b>	<b>-1 210 474</b>	<b>-30%</b>
<b>3</b>	<b>Contributions additionnelles des Seychelles</b>	<b>-20 100</b>	<b>-122 831</b>	<b>-102 731</b>	<b>511%</b>
4	Risque de déficits	0	0	0	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 039 884</b>	<b>2 726 679</b>	<b>-1 313 205</b>	<b>-33%</b>
5	Frais de gestion FAO	181 574	120 983	-60 591	-33%
<b>6</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 221 458</b>	<b>2 847 662</b>	<b>-1 373 796</b>	<b>-33%</b>

\* Les dépenses réelles du FPR étaient de zéro mais un montant de 25 000 USD a été transféré au fonds pour utilisation en 2022.

## Notes explicatives sur les dépenses pour 2021

### ***Salaires - Personnel de la catégorie Cadres (1.1)***

8. Les salaires de la catégorie Cadres étaient inférieurs au chiffre budgétisé, avec une économie de près de 109 320 USD (8%), essentiellement due au poste vacant de Chargé des pêches (Application) P3 qui a été pourvu au mois de novembre 2021.

### ***Personnel des Services généraux (1.2)***

9. Il y a eu une économie globale de 18% dans les salaires des Services Généraux. Une augmentation salariale au deuxième semestre de l'année a été compensée par un taux de change USD-SCR favorable au premier semestre de l'année (les salaires des SG sont versés dans la devise locale). Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les frais salariaux du personnel de la catégorie des Services généraux.

### ***Cotisations de l'employeur (1.3 & 1.4)***

10. Les cotisations de l'employeur aux frais du Fonds de pension et à l'assurance maladie étaient inférieures de 8 % aux montants budgétisés comme conséquence directe de la vacance de poste de la catégorie Cadres susmentionnée. Les cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO étaient inférieures de 23% aux montants budgétisés. Ces cotisations aux droits à indemnités sont évaluées par la FAO pour chaque projet (y compris la CTOI) au prorata des frais réels de la couverture de ces droits à indemnités dans l'ensemble de la FAO. En conséquence, une réduction globale des coûts de personnel entraîne normalement une réduction similaire des cotisations de l'employeur. Un remboursement de 7 886 USD a été reçu de la FAO au titre de la Variation des dépenses de personnel, entraînant un total des cotisations de l'employeur inférieur de 24% environ au montant budgétisé. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les frais salariaux en ce qui concerne les cotisations de l'employeur.

### ***ICRU - Amélioration du recouvrement des coûts (1.5)***

11. En 2014, la FAO a mis en place des frais d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) afin de couvrir les coûts de personnel de projets de terrain (pour les fonctionnaires et consultants). Ces frais visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis pour la sécurité et les technologies de l'information. Bien que la Commission ait précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU au budget de la CTOI (CPAF14, par exemple), l'ICRU a continué à être appliqué par la FAO et il y a donc eu une dépense de 66 613 USD en 2021 par rapport à un budget de 76 352 USD (économie de 13%). Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur l'allocation de l'ICRU au personnel.

### ***Soutien au renforcement des capacités (2.1)***

12. La ligne budgétaire de Renforcement des capacités ne présente aucune dépense par rapport au montant budgétisé, ce qui était dû au fait que le Secrétariat de la CTOI a mobilisé des ressources extrabudgétaires et des partenariats en vue de couvrir la plupart des dépenses prévues ainsi qu'à une réduction générale des activités en lien avec la pandémie de Covid-19.

### ***Co-financement subventions Science/Données (2.2)***

13. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir les dépenses liées au co-financement de la CTOI des subventions financées par des sources externes pour les activités en matière de science et de données. En général, la contribution de la CTOI est de l'ordre de 20% du total du projet. En 2021, cette ligne budgétaire présentait un crédit de 33 009 USD. Ce crédit provient de la réintégration dans le compte de la CTOI de certains fonds précédemment engagés (rapportés au cours des années précédentes). Ces fonds avaient été principalement engagés pour le projet financé par l'UE À l'appui de la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'observateurs de la CTOI dans le cadre de la contribution de la CTOI, et les coûts totaux du projet ont été ultérieurement réduits en raison de l'introduction de méthodes virtuelles pour remplacer certains voyages. L'Appendice 1 présente les dépenses pour chaque projet.

### ***Co-financement subventions Application (2.3)***

14. Cette ligne budgétaire est incluse pour couvrir les dépenses liées aux contributions de la CTOI aux projets financés par des sources externes. Elle a été établie à zéro pour 2021 étant donné qu'aucun projet n'a été mené.

**Divers Imprévus (2.4)**

15. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir toute dépense imprévue spécifiquement liée aux lignes budgétaires 2.2 et 2.3 (dépenses liées à la contribution de la CTOI aux projets financés par des sources externes) et elle est établie à zéro depuis 2019.

**Consultants/Prestataires de services (2.5)**

16. Les dépenses totales pour les consultants se composent d'un ensemble de dépenses en lien avec le soutien apporté par les experts scientifiques externes, y compris d'autres frais de services de consultants prévus. La CTOI a enregistré une sous-utilisation de 394 842 USD (-66%) pour les consultants en 2021, ce qui est essentiellement dû au fait que certains services de consultants n'ont pas pu être réalisés en raison des restrictions de voyages. De plus, des engagements restant à liquider, pris en compte en 2020 en vue de couvrir une Lettre d'entente, ont été crédités à cette ligne budgétaire car le voyage prévu n'a pas pu être réalisé en raison de la pandémie.

**Déplacements professionnels (2.6)**

17. Les déplacements professionnels incluent surtout les voyages du personnel du Secrétariat pour participer aux réunions de la Commission, mais peuvent inclure certains voyages pour des événements organisés par d'autres organisations. Un plan de déplacements trimestriel est obligatoire et est soumis à la FAO pour approbation. Le plan de déplacements pour 2021 a été sérieusement affecté par les restrictions de voyage liées à la COVID-19 et aucun élément du budget n'a été utilisé.

**Réunions (2.7)**

18. Le budget pour les réunions en 2021 a été sous-utilisé de 87% à la suite de l'annulation des réunions en présentiel en raison de la pandémie. Les dépenses incluses dans cette catégorie comprennent la location des infrastructures de la plateforme d'interprétation pour assurer les services d'interprétation aux réunions virtuelles.

**Interprétation (2.8)**

19. Les coûts d'interprétation n'incluaient que les honoraires des interprètes (101 597 USD) étant donné que tous les voyages des interprètes ont été annulés. Bien qu'il y ait eu un plus grand nombre de réunions en 2021 nécessitant des services d'interprétation en raison de réunions additionnelles du CTCA, d'une Session extraordinaire et de réunions des Chefs de délégation, les coûts d'interprétation à chaque réunion ont été réduits du fait de la durée plus courte des réunions virtuelles, des efforts visant à limiter le nombre d'interprètes requis et des économies de voyage et en faisant appel à des interprètes tous situés à Bangkok. Dans l'ensemble, il y a eu une économie de 33 403 USD (25%) dans les coûts d'interprétation en 2021.

**Traduction (2.9)**

20. La ligne budgétaire de traduction a été sous-utilisée de 23 392 USD (21%). Cela était dû à une réduction du nombre de documents requis car la plupart des réunions se sont tenues avec des ordres du jour restreints.

**Équipement (2.10)**

21. Le budget Équipement a été sous-utilisé de 8 834 USD (-35%). Il couvrait l'achat de certains nouveaux équipements importants visant à améliorer la qualité des réunions en ligne et à mettre à niveau l'équipement informatique, comme de nouveaux ordinateurs portables, PC et un nouveau serveur. Certains achats ont été différés à la fin 2021 en raison des restrictions de transport et de l'incendie du bâtiment abritant les bureaux de la CTOI.

**Dépenses de fonctionnement général (2.11)**

22. Les dépenses de fonctionnement général incluent un ensemble de dépenses liées au fonctionnement normal du bureau du Secrétariat. Le Tableau 3 présente le détail des coûts pour 2021. La différence entre les frais de fonctionnement budgétisés (71 300 USD) et réels (68 076 USD) représente une économie de 5%.

**Impression (2.12)**

23. La ligne budgétaire d'impression a été établie à zéro pour 2021.

**Imprévus (2.13)**

24. Comme requis par les dispositions du Règlement financier, une ligne budgétaire Imprévus prévoit des dépenses diverses qui sont assumées par le Secrétariat et qui n'entrent pas dans la structure comptable prédéfinie des dépenses de fonctionnement. Ces fonds n'ont pas été utilisés en 2021.

**Fonds de Participation aux Réunions (FPR) (2.14)**

25. Le budget approuvé du FPR pour 2021 s'élevait à 25 000 USD étant donné que des fonds non-utilisés provenant de 2020 étaient déjà disponibles dans le fonds. Cependant, en raison de la pandémie, aucune dépense n'a été enregistrée en 2021. Les détails sur la situation du FPR sont disponibles dans le document IOTC-2022-SCAF-06.

**Contributions additionnelles des Seychelles (3)**

26. La contribution additionnelle des Seychelles a été négociée au titre de l'Accord de siège de la CTOI entre la FAO et le Gouvernement des Seychelles. Les contributions actuelles du Gouvernement des Seychelles visent à assumer certains frais de fonctionnement du Secrétariat, dont les frais du consultant en informatique du Secrétariat. En 2021, les Seychelles ont versé le solde de leurs cotisations. La CTOI a reçu un total de 122 830,50 USD.

**Risque de déficits (4)**

27. La ligne budgétaire Risque de déficits a été établie à zéro en 2021.

**Frais de gestion du projet de la FAO (5)**

28. Les Frais de gestion du projet de la FAO en 2021 se sont élevés à 120 983 USD, soit une économie de 33% par rapport au montant budgétisé.

**Tableau 2.** Détails des frais salariaux en 2021 (en USD)

	Personnel de la catégorie des Services Généraux	Personnel de la catégorie Cadres
Salaire base réel	73 772	823 648
Heures supplémentaires / détachement	-	-
Plan d'assurance maladie de base	29 656	56 435
Cotisation au Fonds des droits à indemnités de la FAO	44 701	535 237
Plan de pension	14 321	283 004
Post adjustment	-	444 110
ICRU	4 590	62 022
Ajustement Variation des dépenses de personnel	(4 164)	(3 722)
<b>Total</b>	<b>162 877</b>	<b>2 200 735</b>
<b>Total général</b>		<b>2 363 611</b>

**Tableau 3.** Détails des dépenses de fonctionnement général en 2021 (en USD)

Catégorie	Frais réels
Téléphone	5 331
Internet	36 194
Courrier	4 300
Fournitures de bureau	6 491
Eau	566
Journaux et publicités	646
Nettoyage	3 918
Fonctionnement et entretien des véhicules	3 384
Hébergement et développement web	7 245
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement général</b>	<b>68 076</b>

## ÉTAT FINANCIER

### **Le budget de 2021 a été sous-utilisé dans une large mesure**

29. Un total de 2 847 662 USD a été utilisé en 2021 par rapport à un budget de 4 221 458 USD (inférieur de 33% au montant budgétisé).

### **Le total des arriérés de contributions a augmenté**

30. Le montant cumulé des arriérés de contribution a augmenté de 5% environ, passant de 3 798 769 USD au 31 décembre 2020 à 3 984 835 USD au 31 décembre 2021. Le Secrétariat de la CTOI continue à chercher à obtenir le paiement de ces arriérés de contributions et a pris des mesures sous forme de circulaires de rappel générales et de courriers adressées directement aux CPC. Il demeure un risque important et immédiat que la FAO mette un terme aux dépenses par rapport au projet de la CTOI tant que les contributions ne correspondront pas aux engagements.

### **Fonds extrabudgétaires reçus par la CTOI en 2021**

31. En 2021, la CTOI a bénéficié de travaux entrepris à l'aide de fonds extrabudgétaires débloqués par certains Membres (Appendice 1). En 2021, le Secrétariat a géré trois projets pluriannuels financés par l'Union Européenne (DG des Affaires maritimes et de la pêche) qui étaient à divers stades d'achèvement. En 2021, les soldes de ces projets ont totalisé 1 890 821 USD pour l'assistance technique aux pays en développement en vue d'améliorer la mise en œuvre du mécanisme d'observateurs en mer, la collecte des données et les travaux du Comité Scientifique et du Comité d'Application.

32. Le Programme Régional d'Observateurs (PRO) s'est poursuivi en 2021 à l'aide de fonds non-utilisés de l'année antérieure (disponibles du fait des restrictions de voyages en 2020 imposées par la pandémie). Les dépenses en 2021 ont totalisé 229 955 USD.

33. En 2021, le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été accru de 18 000 USD de contributions extrabudgétaires reçues de la Chine et de 25 000 USD transférés du budget principal. Les détails sur le FPR sont disponibles dans le document IOTC–2022–SCAF19–05.

34. L'Australie a versé des fonds extrabudgétaires d'un montant de 34 878 USD destinés à la Procédure de Gestion et au renforcement des capacités pour l'ESG.

35. La Commission a bénéficié des activités d'application en lien avec la CTOI entreprises et financées par le projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI. La Commission a également bénéficié des activités de données et d'informations en lien avec la CTOI réalisées et financées par l'Overseas Fishery Cooperation Foundation of Japan (OFCF).

### **Le Fonds de roulement de la CTOI a un solde positif**

36. Le [Règlement financier de la CTOI \(2019\)](#) a mis en place un « Fonds de roulement » pour constituer un mécanisme transparent et stratégique permettant à la Commission de gérer l'utilisation de fonds cumulés à l'avenir, notant que ce fonds ne doit pas être utilisé comme un moyen d'éviter le versement des contributions. Le Fonds de roulement est composé de fonds cumulés, constitués en raison de certaines sous-utilisations de fonds et d'économies (essentiellement en raison de vacances de postes), ainsi que d'une allocation de risques de déficit considérable dans les budgets respectifs de 2016, 2017 et 2019.

37. Conformément au système financier de la FAO, au 31 décembre 2021, le solde des fonds du compte de la CTOI se situe à 4 347 694 USD, soit une augmentation de 1 619 929 USD par rapport au solde à la fin 2020.

38. Un niveau de fonds cumulés de plus de 1 million USD est considéré indispensable pour garantir une trésorerie positive et la continuité des activités de la CTOI<sup>1</sup>. Ce niveau de fonds cumulés est particulièrement important pour la CTOI au cours du premier semestre de l'année lorsque près de 2 millions USD sont engagés pour les salaires du personnel et que toutes les contributions n'ont pas été reçues. Il convient toutefois de noter que l'utilisation des fonds cumulés pour couvrir les insuffisances actuelles dans les paiements des contributions

<sup>1</sup>Le rapport indépendant sur les coûts et bénéfices de maintenir le lien institutionnel avec la FAO (IOTC-2016-S20-05) a recommandé qu'il est nécessaire de maintenir ce « fonds de réserve de capitaux », de l'ordre de 1 million USD, similaire à celui d'autres ORGP thonières.

n'est pas soutenable car ces fonds pourraient rapidement s'épuiser aux récents niveaux des arriérés.

39. Si une réserve de capitaux de 1 million USD est conservée pour couvrir les frais de la première partie d'un exercice budgétaire, la somme de 3,3 millions USD environ est disponible pour être utilisée. Il est à noter que la Commission doit encore envisager d'établir un règlement intérieur pour le fonctionnement du Fonds de roulement (Règlement financier de la CTOI (2019 Article IV.5).

### SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–SCAF19–04 qui inclut le Bilan financier et les documents y afférents pour l'exercice financier compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021.

## Appendice 1. Fonds extrabudgétaires 2021.

N° Projet	Domaine	Bailleur de fonds	Description	Montant total financement USD	Dépenses 2021 USD	Montant en instance	Date de fin
MTF/INT/314/MUL	Application	Bailleurs de fonds multiples - participants MRO	Programme Régional d'observateurs**	4 745 730	229 955	405 209	31/12/2022*
GCP/INT/305/EC	Science	CE	Appui au Programme de travail du Comité Scientifique (2018)**	721 153	-	Clôturé	31/12/2021
GCP/INT/322/EC	Science	CE	Appui à la mise en œuvre du MRO de la CTOI (2018)**	850 682	-	541 242	30/12/2022
GCP/GLO/053/EC	Science	CE	Appui au Programme de travail du Comité scientifique - Aspects de la biologie des espèces CTOI (2020)**	318 986	46	Clôturé	31/12/2021
Extrabudgétaires FPR	Réunions	Chine	Fonds supplémentaires pour la participation aux réunions	18 000	-	18 000	31/12/2022*
Évaluation de la Stratégie de Gestion	ESG	Australie	Fonds supplémentaires pour la Procédure de Gestion et le renforcement des capacités pour l'ESG	34 878	-	34 878	Avant le CTPG (2022)
<b>Total</b>				<b>6 689 429</b>	<b>230 001</b>	<b>981 329</b>	

\* à prolonger

\*\* Les activités de ces projets se sont poursuivies en 2021 à l'aide de fonds précédemment engagés et rapportées au cours des années précédentes (c.-à-d. contrats).